



Part reservataire envoler

Par **louve2b**, le **17/01/2019** à **18:53**

[smile25]Bonjour,

je vous parle au nom du defunt bizarre mais plus simple a expliquer !! pre!!

je m'appelle philippe je suis divorcer en 97 et jai u 3 enfan je suis egaleme nt deceder en 2004. mes parens possede un terrain de 2ha 3000 m2 il nous on fait a moi et mon frere donation de 3000 m2 chacun acter devant notaire, jai malheureusement construit ma maison a cheval sur le terrain de mes parent et le mien si tout c'etait bien passer dans le meilleur des monde il n'yaurais rien u a dire mais voilà je suis mort. donc une fois deceder me parent desemparer mais mon frere a fait le grand seigneur (passons) sauf que se cote de la famille dont moi nexister plus pour mes parent et mon frere alor mr le frangin 4 ans apres ma mort il decida dacheter a cote de chez moi donc de recadastrer les parcelle de terrain de nos parents respectif sauf qu'en faisant sa ils on enregistrer la maison que javai construite au nom de mes parents donc mes enfant se sont fais deposeder de ma maison dont la route qui menait a chez moi et qui et egaleme nt noter sur l'acte de donation des 3000m2 faite a lui comme a moi, mais imaginer bien qu'avec la parcelle qui la acheter a coter de chez moi il a acheter celle devant chez lui pour un total de 9000m2 a nos parent pour un montant de 175 000 euros (donation deguiser) pour qu'il n'y ai presque plus rien en succesion enfin si ma maison sur une surface de 3000 m2 qui et estimer a 340 000 euros alors que 9000m2 a 175 000 euros oui ! nan ! donc comprenais bien mon desarrois surtout pour mes enfants ! en plus la parcelle qu'il a acheter a cote de chez moi c pour des locations et la fosse septique de ses locataires passe sous mon terrain le mien celui des 3000 m2 il a abattu ma route pour acceder a la maison je dois longer ses locations.. ah et le fameux testament on en parle je ne suis meme pas dessus et la cerise sur le gateau je vous laisse l decouvrir pret!! je soussigne mme mr x faire comme legataire universel mr ptatate et s'il venait a deceder que se soit ses enfant qui beneficie de ce que nous possedons et pour la Cerise c'est nous leguon toute proprietaire aquse sur le secteur 0000 Hor PAR SUCCESSORAL.

alors si je comprend bien ais enfant nauront rien nan je vous remercie pour le temps que vous prendrez et pour laide que vous leur apporterez un grand merci de l'au dela

[fluo]**Bonjour,**
Merci de reprendre votre texte en essayant de le rendre lisible...

[/fluo]

Par **Visiteur**, le **17/01/2019** à **19:03**

Bonjour

Bravo pour l'humour, mais cela ne simplifie pas la compréhension.